



UNION SYNDICALE DES HOSPITALIERS DE NICE

CHU DE NICE

4, Avenue reine Victoria – CS91179 – 06003 Nice cedex / Tel : 04.92.03.44.73



Monsieur le Directeur Général
Du CHU de NICE
Grand-hôtel – 4^{ème} étage
HOPITAL DE CIMIEZ

Nice le 8 Septembre 2026

Objet : Préavis de grève local / 15 septembre 2026

Monsieur le Directeur Général,

Par ce courrier nous déposons auprès de vous un préavis de grève local de 24h à partir du **15 septembre 2026** pour l'ensemble des personnels du CHU de Nice conformément au 3^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi n°777 du 31 Juillet 1963.

Sous réserve d'une solution satisfaisante aux personnels concernés intervenue dans le cadre des dispositions des articles 1^{er} et 3 (dernier alinéa) de la loi précitée du 31 Juillet 1963 des cessations concertées du travail prendront effet.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,
- L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.
- Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.

Dans le cadre de l'appel national les salarié.es portent la revendication de voir s'ouvrir de réelles négociations sur ces points et l'inscription du financement de nos revendications dans le PLF et PLFSS 2027.

Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent dans le cadre du préavis national journalier posant les revendications :

- Pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous
- Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population :
- Pour améliorer les conditions de travail,
- Pour renforcer la démocratie,
- Pour répondre aux enjeux climatiques

Au niveau local :

- L'ouverture de négociations sur les conditions de travail et les effectifs du CHU dans le cadre de la révision du tableau des effectifs prévus par la Direction sur la base des besoins réels des services afin de palier à l'augmentation incessante des charges de travail dans les services et secteurs, sources de risques psychosociaux et de possibles dégradations des soins sur l'ensemble des services,
- Retrait du CREF,
- Une politique audacieuse de mise en stage de tous les contractuels afin de résorber l'emploi précaire,
- L'engagement d'un plan massif pluriannuel de titularisation dans tous les grades,
- L'Augmentation des places de crèche,